

Ce document a été produit sous la supervision de
Chantal Gagnon, directrice
Direction de l'environnement
et du développement durable.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Coordination

Danielle Lussier, chef d'équipe
Équipe de coordination –
Développement durable,
Direction de l'environnement et
du développement durable.

Rédaction

Natacha Beauchesne,
Frédéric Dumais,
Rémi Haf,
Patrick Lapierre,
François Miller,
Équipe de coordination –
Développement durable,
Direction de l'environnement
et du développement durable.
Thierry Larrivée,
Direction des communications et
des relations avec les citoyens.

Conception graphique

Studio de design graphique,
Ville de Montréal
Direction des communications
et des relations avec les citoyens.
000413-3532 (09-2010)

L'équipe technique tient à
remercier les partenaires et
le personnel de l'administration
municipale qui ont collaboré de
près ou de loin à la démarche
d'élaboration du Plan de
développement durable de
la collectivité montréalaise
2010-2015.

Les chiffres et statistiques
mentionnés dans ce document
sont tirés de différentes sources.
Pour les références complètes,
veuillez consulter la version
intégrale du Plan de développe-
ment durable de la collectivité
montréalaise 2010-2015.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

**SUR CE SITE,
VOUS TROUVEREZ**

- LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE 2010-2015;
- UNE VERSION SYNTHÈSE;
- LE PLAN CORPORATIF DE MONTRÉAL EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2010-2015;
- LA LISTE DES PARTENAIRES ENGAGÉS À METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN 2010-2015;
- DES CONSEILS UTILES POUR INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN;
- LE BULLETIN D'INFORMATION *DOMINO* ET DES ACTUALITÉS.

MOT DES ÉLUS



Bâtir une ville d'avenir implique de se préoccuper du legs laissé aux générations futures, de respecter les ressources, d'être responsable dans sa consommation et dans la gestion de l'environnement. C'est pourquoi, dès 2002, nous avons progressivement fait en sorte que tous nos projets à Montréal soient menés dans le respect des principes du développement durable.

Chef de file en développement durable et même pionnière dans son approche, Montréal a la satisfaction de voir plusieurs grandes villes de la planète s'inspirer de notre expérience.

Qu'il s'agisse de l'environnement, de la qualité de l'air et de celle de l'eau, de l'habitation, du transport ou de tout ce qui touche à notre qualité de vie, nous avons fait le choix d'agir plus et d'agir mieux. Nous avons parié sur le dynamisme des créateurs et des entrepreneurs de Montréal, de l'ensemble des citoyennes et citoyens qui aiment leur ville. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'avoir gagné ce pari.

Vous avez entre les mains le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Il est le fruit du travail et de la mobilisation de plus de 180 acteurs de tous les horizons, organismes, entreprises, tous engagés, avec la Ville de Montréal, à mettre l'épaule à la roue.

Nous fixons des objectifs ambitieux pour une société plus durable : réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, meilleur gestion de l'eau potable, récupération des matières recyclables et organiques, respect et augmentation de la biodiversité.

Grâce à ce plan solide, Montréal sera plus encore écoresponsable, créative et inventive. Tous ensemble, passons à un rythme supérieur !

Gérald Tremblay
Maire de Montréal

Alan DeSousa, FCA
Vice-président du comité exécutif
Responsable du développement durable

INTRODUCTION

Fruit de la collaboration de plus de 180 organisations de tous les horizons de la société montréalaise, le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (Plan 2010-2015) fait suite au Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise (Premier plan), qui couvrait la période 2005-2009.

Le Plan 2010-2015 a été élaboré en misant sur les acquis de la démarche antérieure, soit une approche de concertation, dont Montréal assume le leadership, et la mise en œuvre d'actions concrètes réalisées par l'administration municipale et des partenaires engagés.

Le Plan 2010-2015 est construit autour des cinq mêmes orientations que le Premier plan, soit :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions (ICI).
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.



Nouveauté, les actions identifiées visent aussi à atteindre neuf grands objectifs de développement durable précis, dont sept sont assortis d'une cible à atteindre. Certains de ces objectifs sont particulièrement ambitieux et nécessiteront des efforts soutenus de la part de l'ensemble des parties intéressées. Au-delà des actions identifiées dans le Plan 2010-2015, des interventions municipales additionnelles seront mises à contribution pour atteindre les objectifs.

Des actions supplémentaires au regard des valeurs de solidarité et d'équité et du défi de la relève sont également identifiées afin de sensibiliser davantage l'administration municipale et les partenaires à la dimension sociale du développement durable.

À l'instar de son prédécesseur, le Plan 2010-2015 ne prendra tout son sens qu'à travers sa mise en œuvre. L'administration municipale et les partenaires devront, d'une part, s'engager à poser des gestes concrets pour contribuer aux actions, et celles-ci feront l'objet d'un suivi rigoureux. Enfin, des outils de mobilisation et d'information seront aussi développés dans le but d'atteindre les objectifs et de mobiliser le plus grand nombre autour du Plan 2010-2015.

Avec le Plan 2010-2015, Montréal confirme son engagement à faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole.

Ensemble pour une métropole durable traduit cette approche singulière qui incite à une mobilisation collective et à une multiplication des actions et initiatives en développement durable, où le tout devient plus que la somme des parties.

En complément, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan corporatif en développement durable 2010-2015, qui traduit le principe d'exemplarité et vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'organisation municipale montréalaise. Celui-ci comprend :

- Un référentiel qui décrit l'approche de Montréal en développement durable et sert de guide pour la prise en compte du développement durable dans les démarches de planification.
- Une feuille de route comprenant trois types de mesures pour intégrer le développement durable dans les activités municipales.

Définition du développement durable

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. Montréal souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland. Le développement durable y est défini comme :

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Vision de Montréal en développement durable

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Montréal est une ville à échelle humaine, fière et respectueuse de son héritage, où tous agissent pour en faire une collectivité vibrante, prospère, solidaire, viable et démocratique. Ainsi, Montréal, les citoyens et les leaders institutionnels de la collectivité font du développement durable une priorité.

Démarche d'élaboration

Sous le leadership de l'administration municipale, l'élaboration du Plan 2010-2015 a mobilisé plusieurs services municipaux, administrations locales et partenaires, regroupés au sein de différents comités. Le contenu du document est le fruit de ce dialogue constant.

GRANDES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLAN 2010-2015

PRINTEMPS 2008

» Comité de liaison : élaboration d'une vision de développement durable pour Montréal.*

AUTOMNE 2008

» Évaluation de la démarche du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009.

MARS 2009

» Rencontre des partenaires : identification des axes d'intervention.

JUILLET-SEPTEMBRE 2009

» Rencontres d'experts : identification des objectifs.

SEPTEMBRE 2009-MAI 2010

» Deux rencontres de partenaires et rencontres d'experts : identification des actions et des contributions.

JUIN 2010

» Rencontres des partenaires et du comité de liaison : présentation pour commentaires de la proposition préliminaire du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

AOÛT-SEPTEMBRE 2010

» Engagement des partenaires et adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

* Tout au long de la démarche d'élaboration des rencontres ont eu lieu avec le comité de liaison, le comité de travail et les différentes instances municipales concernées pour enrichir le contenu du Plan.

TABEAU 1
PLAN 2010-2015 EN BREF

<p>ORIENTATION</p> <p>Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>ORIENTATION</p> <p>Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels</p>
<p>OBJECTIF</p> <p>Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990</p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année</p>
<p>ACTIONS</p> <p>1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise</p> <p>2 Réduire la dépendance à l'automobile</p> <p>3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments</p> <p>4 Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels</p> <p>5 Encourager l'électrification des transports</p> <p>6 Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques</p>	<p>ACTIONS</p> <p>12 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique</p> <p>13 Aménager des quartiers durables</p> <p>14 Apaiser la circulation</p> <p>15 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur</p> <p>16 Valoriser Montréal comme milieu de vie familial</p>
<p>OBJECTIF</p> <p>Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg / m³) d'ici 2020</p>	<p>ORIENTATION</p> <p>Pratiquer une gestion responsable des ressources</p>
<p>ACTIONS</p> <p>7 Réduire l'utilisation du chauffage au bois en milieu urbain</p> <p>8 Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux</p> <p>9 Affiner les connaissances sur les sources de particules fines et les quantités émises pour chacune</p> <p>10 Influencer les orientations du comité du Conseil canadien des ministres de l'environnement relativement à la qualité de l'air</p> <p>11 Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments</p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000</p>
<p>ACTIONS</p> <p>17 Réduire les fuites d'eau et les usages illicites</p> <p>18 Répertorier la consommation d'eau par secteur d'activité</p> <p>19 Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable</p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau</p>
<p>ACTIONS</p> <p>20 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source</p>	<p>ACTIONS</p> <p>20 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source</p>

<p>21 Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial</p>	<p>29 Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification</p> <p>30 Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux</p>
<p>OBJECTIF</p> <p>Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal</p>	<p>ORIENTATION</p> <p>Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts</p>
<p>ACTIONS</p> <p>22 Implanter des mesures de réduction à la source</p> <p>23 Implanter des mesures de récupération et de valorisation</p> <p>24 Tenir des événements écoresponsables</p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007</p>
<p>ORIENTATION</p> <p>Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions</p>	<p>ACTIONS</p> <p>31 Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité</p> <p>32 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain</p> <p>33 Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation</p> <p>34 Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais</p>
<p>OBJECTIF</p> <p>Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020</p>	<p>OBJECTIF</p> <p>Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010</p>
<p>ACTIONS</p> <p>25 Appuyer le développement du secteur des technologies propres</p> <p>26 Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts</p> <p>27 Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable</p>	<p>ACTIONS</p> <p>35 Être solidaire</p> <p>36 Être équitable</p> <p>37 Assurer la relève</p>
<p>OBJECTIF</p> <p>Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010</p>	<p>Volet social</p>
<p>ACTIONS</p> <p>28 Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permettent d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable</p>	<p>Ces actions relèvent uniquement de l'administration municipale tandis que les autres actions s'adressent aussi aux partenaires.</p>

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT SANS CONTREDIT UN DES ENJEUX MAJEURS DU XXI^e SIÈCLE, ET LES RAPPORTS SCIENTIFIQUES NE CESSENT DE RÉPÉTER L'URGENCE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) AFIN DE LIMITER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE.

Les villes ont un rôle primordial à jouer face à cette nouvelle réalité climatique de par leurs responsabilités : urbanisme, infrastructures et réseaux de transport, développement économique, environnement, etc.

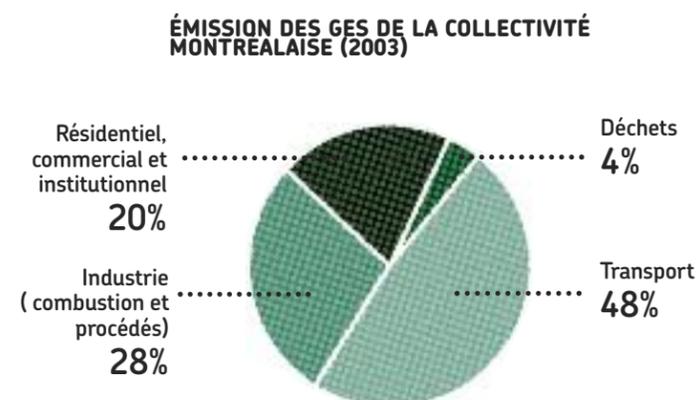
Pour sa part, Montréal s'est engagée, en compagnie de maires de nombreuses villes lors du quatrième Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en décembre 2005, à réduire de 30 % les émissions de GES de sa collectivité d'ici 2020. Premier pas dans cette direction, la Ville de Montréal a adopté en 2007, un plan visant à réduire ses propres émissions de GES de 20 % d'ici 2012.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de GES pour la période 2012-2020, contenant des mesures quantifiables et auquel l'ensemble de la collectivité montréalaise sera incité à contribuer.
- Réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport.
- Diminuer les émissions de GES des bâtiments et limiter l'empreinte carbone des nouveaux bâtiments.
- Améliorer la performance environnementale de son parc de véhicules conventionnels.
- Encourager l'électrification des transports.
- Participer aux campagnes de sensibilisation sur les changements climatiques adressées aux citoyens et aux employés afin d'adopter des comportements permettant de réduire les émissions de GES.

L'atteinte de l'objectif dépendra en partie des mesures de réduction des émissions de GES que mettront en œuvre les gouvernements supérieurs.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 µg / m³) D'ICI 2020

À L'IMAGE DES GRANDES ZONES URBAINES DU MONDE, MONTRÉAL DOIT COMPOSER AVEC DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX QUI EXERCENT DES PRESSIONS SUR LA CAPACITÉ DE LA COLLECTIVITÉ À ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS SES MEMBRES. LES ÉPISODES DE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT SONT AU NOMBRE DE CES PROBLÈMES LIÉS À LA QUALITÉ DU MILIEU ET DU CADRE DE VIE, D'AUTANT QU'ILS AFFECTENT PARTICULIÈREMENT LA SANTÉ DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES.

Les émissions de particules fines contribuent directement aux épisodes de smog. Les activités industrielles et les transports sont les principaux responsables des émissions en période estivale, alors qu'en hiver, le chauffage au bois et les abrasifs contribuent de façon importante à la détérioration de la qualité de l'air.

Montréal n'est pas la seule responsable de ces épisodes de mauvaise qualité de l'air. En effet, la pollution en provenance de l'Ontario et des États-Unis représente une part importante des polluants de l'air sur son territoire, bien qu'il soit difficile d'établir avec précision la part relative des sources d'origine locale et transfrontalière.

Le critère de 30 microgrammes par mètre cube (µg / m³) provient des standards pancanadiens qui ont été adoptés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) en juin 2000. Ce critère de 30 µg/m³ (maximum sur 24 heures quotidien) est déterminé en fonction de la moyenne annuelle de la valeur du 98^e percentile, elle aussi calculée sur trois années consécutives.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Réduire l'utilisation du chauffage au bois en menant des campagnes d'information auprès des ménages montréalais sur ses effets sur la santé et en favorisant la mise en place de programmes de remplacement.
- Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux qui génèrent des poussières en période hivernale sur les voies publiques.
- Affiner les connaissances sur les proportions de particules fines émises par les sources générales d'émission comme le transport et les industries, et faire part au comité du CCME des problématiques régionales que connaît Montréal en matière de qualité de l'air.
- Réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments.

CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT OBTENUE AUX DIFFÉRENTES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE MONTRÉAL

PARTICULES FINES (PM_{2,5})

CRITÈRE : 30 µg/m³

VALEUR ANNUELLE DU 98^e PERCENTILE

Station	24 h			Moyenne sur 3 ans
	2008	2009	2010	
3	31	37		34
7	31	38		35
13	33	39		36
28	35	37		36
29	31	39		35
50	31	38		35
55	32	39		36
66	34	37		36
80 *		32		32
99 *		32		32

* Données incomplètes pour l'année 2008

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

SELON LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, LA POPULATION TOTALE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DEVRAIT DÉPASSER LES 2 100 000 PERSONNES EN L'AN 2031 ALORS QU'EN 2008, ELLE ÉTAIT D'ENVIRON 1 878 000 (UNE AUGMENTATION RELATIVEMENT MODESTE DE L'ORDRE DE 12 %). AIDÉE AU RENOUVELLEMENT DE SA MAIN-D'ŒUVRE PAR L'IMMIGRATION INTERNATIONALE QUI CONTRIBUE À RALENTIR LES EFFETS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, MONTRÉAL PEINE CEPENDANT À RETENIR LES JEUNES FAMILLES SUR SON TERRITOIRE. COMME LE SOULIGNE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, LES JEUNES ADULTES VIENNENT ÉTUDIER À MONTRÉAL ET REPARTENT PLUS TARD AVEC LEURS JEUNES ENFANTS.

Or, la présence de jeunes familles est nécessaire pour maintenir un dynamisme démographique, social et économique et pour assurer l'équilibre entre les groupes d'âge. S'assurer d'une main-d'œuvre active qui demeure près de son lieu de travail permet aussi de limiter les effets environnementaux de l'étalement urbain sur le territoire.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique, notamment en aidant les familles à accéder à la propriété et en incitant les constructeurs à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles.
- Aménager des quartiers durables par le biais, entre autres, du programme de financement Quartiers 21 et en poursuivant les interventions pour améliorer le cadre de vie et la qualité résidentielle.
- Apaiser la circulation pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers et favoriser les déplacements actifs.
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal.
- Valoriser Montréal comme milieu de vie familial afin de mettre en valeur les atouts de Montréal pour les familles.

PORTRAIT DE LA SITUATION DES JEUNES FAMILLES

Par cet objectif, l'administration municipale et ses partenaires souhaitent réduire le solde migratoire global entre Montréal et les régions limitrophes. Cependant, les efforts seront surtout orientés vers les 25-44 ans, soit principalement les jeunes familles dont la situation est décrite ci-après.

En cinq ans, soit entre 2004-2005 et 2008-2009, Montréal a enregistré une perte nette de quelque 63 000 personnes de 25 à 44 ans et de près de 33 000 enfants de 14 ans et moins, qui se sont en quasi-totalité installés hors de l'île dans les régions limitrophes au nord et au sud.

Pour la seule année 2008-2009, ce déficit migratoire des 25-44 ans et des enfants de 14 ans et moins au profit de la banlieue atteignait près de -17 200 personnes.



PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE POUR L'AGGLOMÉRATION MONTRÉLAISE SE CHIFFRAIT À 727 MILLIONS DE m³ EN 2000. CETTE PRODUCTION ATTEINT AUJOURD'HUI 675 MILLIONS DE m³ (DONNÉES DE 2009). AINSI, EN 10 ANS, ON A OBSERVÉ UNE BAISSÉ D'ENVIRON 7 % DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE, SOIT UNE RÉDUCTION D'ENVIRON 50 MILLIONS DE MÈTRES CUBES. IL FAUT TOUTEFOIS POURSUIVRE LES EFFORTS, CAR L'EAU EST UNE RICHESSE COLLECTIVE QUI DOIT ÊTRE GÉRÉE CONSCIENCIEUSEMENT. DE PLUS, CETTE RESSOURCE EST PARFOIS GASPILLÉE OU UTILISÉE DE MANIÈRE INEFFICACE.

La quantité d'eau potable produite par personne à Montréal est élevée en comparaison avec les autres grandes villes nord-américaines. Parmi les principaux facteurs expliquant cette production élevée, citons l'état vétuste du réseau d'aqueduc et la présence d'équipements défectueux ou non conformes au sein de plusieurs industries, commerces et institutions.

Au printemps 2002, l'administration municipale s'engageait publiquement dans la mise en chantier de l'un des plus grands projets de son histoire, celui de la gestion efficace de l'eau sur l'ensemble de son territoire. En 2007, le maire de Montréal signait l'entente-cadre de conservation de l'eau de

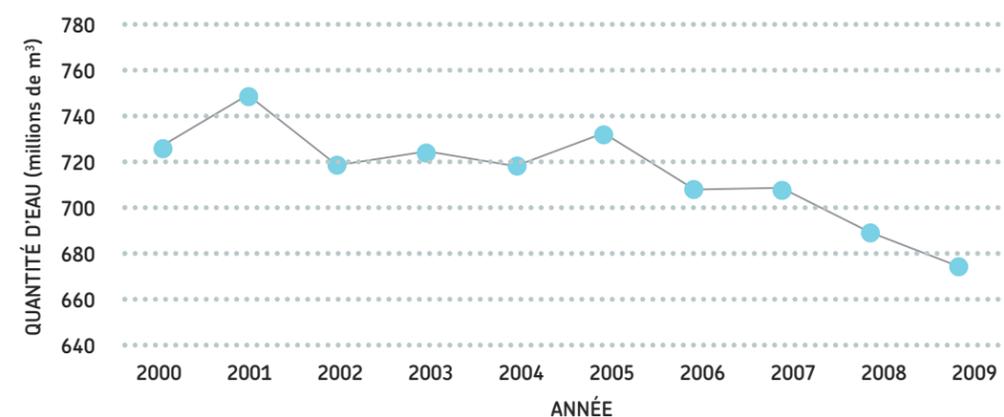
l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, une coalition binationale de maires qui collaborent pour favoriser la protection du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Par cette entente, la métropole s'engageait à réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.

VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc et en contrôlant les usages illicites.
- Répertoire la consommation d'eau par secteur d'activité en réalisant un échantillonnage afin d'établir des cibles de consommation efficace.
- Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable en approchant les acteurs clés des secteurs de la distribution, de la construction et de la gestion immobilière dans le but de favoriser la vente et l'installation d'appareils à faible consommation d'eau.
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de la protection de cette ressource.

QUANTITÉ D'EAU POTABLE PRODUITE ANNUELLEMENT À MONTRÉAL





ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

DÉMARCHE

ENGAGEMENT ET CONCERTATION

Sous le leadership de l'administration municipale, l'élaboration du Plan 2010-2015 a mobilisé plusieurs services municipaux, administrations locales et partenaires, regroupés au sein de différents comités.

Son contenu est le fruit de ce constant dialogue.

VISION

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Montréal est une ville à échelle humaine, fière et respectueuse de son héritage, où tous agissent pour en faire une collectivité vibrante, prospère, solidaire, viable et démocratique.

Ainsi, Montréal, les citoyens et les leaders institutionnels de la collectivité font du développement durable une priorité.

ORIENTATIONS

5 ORIENTATIONS

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

- Adopter des bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

SUIVI

UN SUIVI RIGOREUX

Un bilan faisant état des réalisations et mesurant le progrès vers l'atteinte des objectifs sera produit à tous les deux ans.

De plus, un troisième rapport « Indicateurs de l'état de l'environnement » sera produit en 2010-2011.

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

est le fruit de la collaboration de plus de 180 organisations de tous les horizons de la société.

OBJECTIFS

9 OBJECTIFS PRÉCIS ET UN VOLET SOCIAL

- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer la qualité de l'air.
- Retenir les familles à Montréal.
- Consommer moins d'eau.
- Améliorer la qualité des eaux de ruissellement.

- Récupérer nos matières résiduelles.
- Montréal, chef de file de l'économie verte.
- Augmenter le nombre de certifications environnementales.
- Améliorer nos infrastructures vertes.
- Être solidaire, équitable et assurer la relève.

MISE EN ŒUVRE

DES MOYENS POUR PASSER À L'ACTION

Le Plan 2010-2015 ne prendra tout son sens qu'à travers sa mise en œuvre. Des outils de mobilisation et d'information sont mis à contribution dans le but d'atteindre les objectifs et d'inciter le plus grand nombre possible d'organisations à s'engager. Par exemple, le Réseau du Plan constitue un outil privilégié de sensibilisation, d'information et d'échanges pour soutenir les partenaires.

ACTIONS

UN PLAN D'ACTION CONTENANT DES ENGAGEMENTS CONCRETS

Montréal s'engage à réaliser l'ensemble des 37 actions prévues au Plan 2010-2015 alors que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les actions qu'ils souhaitent au sein de leur organisation.

Cette contribution combinée de Montréal et d'organisations diverses aux actions du Plan 2010-2015 est un des éléments distinctifs de la démarche montréalaise de développement durable.

DES PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de déployer de manière cohérente l'ensemble des actions du Plan 2010-2015 à l'échelle de l'agglomération, les administrations locales sont invitées à élaborer un plan local de développement durable.

La Ville de Montréal leur propose à cet effet un canevas qu'elles peuvent ajuster en fonction de leur réalité.

PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

DEPUIS LE RACCORDEMENT DES DERNIERS COLLECTEURS SANITAIRES ET UNITAIRES À L'USINE D'ÉPURATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL EN 1996, LA QUALITÉ DES COURS D'EAU RIVERAINS S'EST GRANDEMENT AMÉLIORÉE. MALGRÉ CE SUCCÈS, CERTAINS PROBLÈMES DE CONTAMINATION DE L'EAU EN RIVE PERSISTENT. SELON LES ÉVALUATIONS EFFECTUÉES EN 2007 ET 2008, PRÈS D'UNE CENTAINE D'ÉGOUTS PLUVIAUX (FOSSÉS, ÉMISSAIRES ET COLLECTEURS) SERAIENT CONTAMINÉS. CE PHÉNOMÈNE EST DAVANTAGE MARQUÉ EN PÉRIODE DE PLUIE, PUISQU'IL FAUT AJOUTER LA POLLUTION RELATIVE AUX OUVRAGES DE SURVERSE ET LA POLLUTION DIFFUSE PROVENANT DU LESSIVAGE DES SURFACES URBAINES.

Les eaux de pluie sont un élément fondamental du cycle de l'eau. Ces eaux voient leur qualité altérée en traversant le réseau urbain et affectent ensuite les milieux naturels dans lesquels elles se déversent. Leur quantité a également un effet sur le milieu urbain, ses infrastructures et son environnement naturel.

Depuis plusieurs années, des investissements majeurs ont été consentis par les divers paliers de gouvernement pour assainir les eaux usées et améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau. Les efforts doivent toutefois se poursuivre.



VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.
- Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial.

PRATIQUER UNE
GESTION RESPONSABLE
DES RESSOURCES

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD¹, DES RÉSIDUS DE CRD² ET DES ENCOMBRANTS D'ICI³ 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

DEPUIS 2003, ON NOTE UNE AUGMENTATION CONSIDÉRABLE DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES, À L'EXCEPTION DES MATIÈRES ORGANIQUES. EN 2008, LE TAUX DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES ÉTAIENT DE 53 %. CE TAUX ÉTAIT DE 54 % POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET DE 43 % POUR LES RÉSIDUS ENCOMBRANTS ET LES RÉSIDUS DE CRD. TOUTEFOIS, POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES, LE TAUX DE RÉCUPÉRATION N'ÉTAIT QUE DE 8 %. LE TAUX GLOBAL DE RÉCUPÉRATION DE L'AGGLOMÉRATION MONTRÉLAISE, QUANT À LUI, ÉTAIT DE 31 %.

La perception de la valeur des matières résiduelles a évolué au cours de la dernière décennie. Désormais, elles ne sont plus considérées comme de simples déchets mais de plus en plus comme des ressources potentielles.

L'objectif du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 est de détourner de l'élimination le maximum de matières du secteur résidentiel. La collecte des matières recyclables étant maintenant offerte à l'ensemble des citoyens, le défi des prochaines années sera de déployer la collecte des matières organiques à grande échelle. Bien entendu, la réduction à la source demeure le moyen le plus efficace pour diminuer la quantité de matières résiduelles produites.

Plus de 58 000 établissements des secteurs ICI et de la construction, rénovation ou démolition sont présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Tous les secteurs d'activité peuvent contribuer à la diminution des matières résiduelles vouées à l'élimination en mettant en place des programmes de récupération de leurs matières.

1 RDD : Résidus domestiques dangereux.

2 CRD : Construction, rénovation, démolition.

3 ICI : Industrie, commerce et institution.



VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Implanter des mesures de réduction à la source, dans les édifices municipaux, notamment par la diminution importante des bouteilles d'eau à usage unique et le remplacement du plastique n° 6, qui n'est pas recyclé au Québec.
- Implanter des mesures de récupération et de valorisation par la mise en œuvre de la collecte des matières organiques dans les immeubles de huit logements ou moins et la mise en place des infrastructures de traitement.
- Tenir et promouvoir des événements écoresponsables.

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

LES TECHNOLOGIES PROPRES SE RETROUVENT AU CŒUR DE LA PROCHAINE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE MONDIALE. QUE CE SOIT DANS LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LES NOUVELLES ÉNERGIES OU LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MONTRÉAL POSSÈDE DÉJÀ DES EXPERTISES, DES INFRASTRUCTURES ET DES INNOVATIONS DANS CE SECTEUR, PORTEUR D'ESPOIR DANS LES MARCHÉS D'EXPORTATION.

Le gouvernement du Québec a publié en mai 2008 sa Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes afin d'en faire une industrie phare, créatrice de richesse pour le Québec. Montréal souhaite faire écho à ce mouvement en appuyant activement le développement de cette industrie sur son territoire.

En outre, les pouvoirs publics, les institutions et les entreprises du secteur ont joint leurs efforts afin de faire émerger, en 2009, Écotech Québec, la grappe des technologies propres. Son rôle est de mobiliser les intervenants du secteur autour de chantiers générateurs d'actions concertées touchant le cadre réglementaire et fiscal, l'innovation, la main-d'œuvre, le financement et la commercialisation, afin de positionner le Québec et Montréal comme des pôles d'excellence en Amérique du Nord. Ainsi, à l'instar des autres grappes métropolitaines, Écotech Québec devient l'acteur principal dans la réalisation et l'implantation d'un plan d'action pour le développement de cette industrie.

Montréal possède le potentiel pour devenir un chef de file nord-américain du secteur des technologies propres, en s'appuyant sur des entreprises dynamiques et innovantes, une main-d'œuvre qualifiée, des citoyens conscientisés et des politiques publiques progressistes.



VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Appuyer le développement du secteur des technologies propres.
- Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts par les politiques d'approvisionnement.
- Aider les entreprises montréalaises à adopter de meilleures pratiques de développement durable.

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSIONS À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ORGANISATIONS SOUCIEUSES D'AMÉLIORER LEUR IMAGE A CONNU UNE FORTE CROISSANCE AU COURS DES ANNÉES 1990 ET 2000. CETTE TENDANCE DEVRAIT CONTINUER DE S'ACCROÎTRE, LES CONSOMMATEURS EXIGEANT DE PLUS EN PLUS DES ENTREPRISES QU'ELLES SOIENT SOCIALEMENT RESPONSABLES.

Les certifications ou programmes reliés au développement durable sont nombreux. Pour témoigner de la progression vers l'objectif, un nombre plus restreint d'entre eux a été ciblé en raison de leur inclusion dans les rapports « Indicateurs de l'état de l'environnement » dressés par le Conseil régional de l'environnement pour les années 1999-2003 et 2003-2006. Les certifications ou programmes « témoins » portent sur trois objets :

- les bâtiments;
- les établissements scolaires;
- les industries, commerces, institutions et autres organisations.

Globalement, les certifications ou programmes « témoins » ont augmenté de 46 % entre 2006 et 2010.



VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique qui permette d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable.
- Réviser les programmes municipaux de soutien de manière à stimuler la certification et les bonnes pratiques de développement durable.
- Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux.

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

MONTRÉAL EST EN VOIE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PROTECTION DE 6 % DU TERRITOIRE TERRESTRE QU'ELLE S'EST FIXÉ ET SOUHAITE INSCRIRE LES ESPACES PROTÉGÉS DANS SON « RÉPERTOIRE DES MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL ». TOUTEFOIS, ELLE DOIT METTRE EN PLACE DES OUTILS POUR MIEUX CONNAÎTRE LES HABITATS ET LA BIODIVERSITÉ QU'ELLE PROTÈGE, NOTAMMENT DES BIOINDICATEURS ET UN INDICE DE CANOPÉE.

La biodiversité subit, à l'échelle mondiale, un déclin sans précédent. Les changements climatiques et l'urbanisation sont parmi les facteurs en cause. La présence de végétation et d'une canopée constituent deux des multiples indicateurs de la présence de biodiversité sur un territoire. L'augmentation de la canopée, en plus d'accroître la quantité de végétaux et de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie, contribue à filtrer l'air et à réduire les îlots de chaleur en milieu urbain. Autant d'éléments déterminants pour faire face aux défis d'adaptation aux changements climatiques. Ces éléments ont aussi un effet notable sur la qualité de vie des citoyens qui habitent ces zones urbaines.

La U.S. Environmental Protection Agency définit les infrastructures vertes comme étant des infrastructures naturelles ou construites telles que les parcs, les milieux naturels, les arbres de rue, les toitures et murs végétalisés, les fossés ou les marais filtrants. Celles-ci procurent des services écologiques qui permettent de reproduire ceux offerts par les milieux naturels.

Montréal, avec ses nombreux espaces verts, se classe avantageusement pour ce qui est de l'indice de la canopée – la projection au sol du couvert des arbres – en regard des grandes villes nord-américaines. Or, un des moyens pour augmenter la canopée ainsi que la biodiversité est d'ajouter des végétaux dans les secteurs densément construits, notamment en aménageant des infrastructures vertes. Actuellement, Montréal chiffre à 20,5 % son indice de canopée et souhaite que cet indice passe à 25 % d'ici 2025.



VERS L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour atteindre l'objectif, Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.
- Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain, notamment par l'élaboration d'une nouvelle programmation visant la création de promenades vertes qui traverseraient les secteurs plus densément peuplés.
- Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité afin de l'inciter à agir pour sa préservation.
- Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais afin de se préparer et de se protéger contre les infestations.

VOLET SOCIAL

Tous les objectifs proposés dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 prennent en compte les trois dimensions du développement durable : environnementale, sociale et économique. Plus particulièrement, la dimension sociale est abordée en accordant une place à la famille et à la qualité du milieu de vie. Pour bonifier cette dimension du développement durable, des actions supplémentaires sont proposées. Ainsi Montréal, en collaboration avec la collectivité montréalaise, s'engage à :

- Être solidaire, notamment par le biais d'opérations de coopération internationale et d'économie sociale.
- Être équitable, par des actions de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités.
- Assurer la relève, particulièrement en œuvrant auprès des jeunes Montréalais.



INTERVENTIONS SOUHAITÉES DES GOUVERNEMENTS SUPÉRIEURS

Les efforts combinés de Montréal, de la collectivité et des paliers supérieurs de gouvernement seront nécessaires pour réaliser le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Les interventions suivantes sont souhaitées de la part des gouvernements supérieurs :

- La mise en place d'outils fiscaux ou économiques, comme un marché règlementé du carbone.
- L'inclusion dans le plan de réduction des émissions de GES du gouvernement du Québec de mesures pour les secteurs des transports et des bâtiments afin de soutenir les actions que proposera Montréal dans son plan de réduction des émissions de GES de la collectivité.
- La mise en place de programmes pour soutenir l'électrification des transports.
- L'adoption du nouveau règlement sur la qualité de l'atmosphère.
- L'implantation d'un programme de remplacement des appareils de chauffage au bois comportant des incitatifs financiers.
- La reconduction à long terme et le maintien à un niveau adéquat du financement provenant de programmes québécois et fédéraux en habitation à frais partagés. À cette condition essentielle s'ajoutent la reconnaissance et le financement adéquat, par ces programmes, des coûts d'implantation et d'exploitation des mesures vertes (notamment en matière d'efficacité énergétique).
- L'élaboration de programmes de financement à long terme des réseaux d'aqueduc et d'égout.
- La mise en place de programmes de sensibilisation et d'incitatifs appuyés par des instruments réglementaires et financiers pour la vente et l'achat d'équipements à faible consommation d'eau.
- L'obtention dès 2010 de la pleine compensation (100 %) pour les services fournis par les municipalités en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

CONTRIBUTION MUNICIPALE

La contribution de Montréal s'effectuera sur trois plans :

- Mise en œuvre des engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
- Réalisation de la feuille de route du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.
- Adoption et mise en œuvre par les administrations locales de plans locaux de développement durable à partir d'un canevas.



CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

Par leur adhésion au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, les partenaires s'engagent à :

- Travailler aux côtés de l'administration montréalaise à faire de Montréal une métropole durable.
- Mettre en œuvre au moins dix actions qui s'inscrivent dans la poursuite des objectifs du Plan 2010-2015 dans le cadre de leurs activités internes.
- Rendre compte de leur progression.
- Diffuser ces engagements sur leur propre site Web.

Montréal compte déjà sur une base solide d'organisations partenaires de divers secteurs d'activité (société civile, secteur privé, milieux municipal et institutionnel). Pour augmenter sa portée auprès de la collectivité montréalaise, le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 favorisera l'adhésion d'un plus grand nombre d'organisations.

PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de déployer de manière cohérente l'ensemble des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 au sein de l'agglomération, les administrations locales sont invitées à élaborer un plan local de développement durable. La Ville encourage les administrations locales à développer leur plan de développement durable en collaboration avec les différents partenaires locaux, et ce, dès les premières étapes d'élaboration.

La Ville de Montréal propose à cet effet un canevas qui suit la même logique que le Plan 2010-2015. Le canevas vise à faciliter le travail des administrations locales pour structurer leur plan et y inclure d'autres informations clés en vue de contribuer à l'atteinte des orientations et des objectifs fixés ans le Plan 2010-2015.

Pour chacun des objectifs du Plan 2010-2015, l'arrondissement ou la ville liée devrait indiquer ses contributions. Les administrations sont également encouragées à ajouter leurs propres engagements ou actions supplémentaires en fonction de leurs réalités respectives. De même, les administrations locales sont invitées à s'approprier et à mettre en œuvre les mesures du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

Quelques administrations locales se sont déjà dotées d'un plan de développement durable avant 2010. Celles-ci peuvent utiliser et ajuster le canevas en tenant compte des actions de leur plan local.

LES ARRONDISSEMENTS ET LES VILLES LIÉES SONT INVITÉS À ADOPTER LEUR PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ICI DÉCEMBRE 2011.



INVITATION AUX CITOYENS À JOINDRE LE MOUVEMENT

Au cours des prochaines années, le citoyen occupera un rôle de plus en plus important pour faire de Montréal une métropole durable. Des efforts lui seront notamment demandés pour utiliser davantage les transports actifs et collectifs, composter, lutter contre les îlots de chaleurs urbains, soutenir son économie locale, etc.

SUIVI DE LA PROGRESSION

Différents outils de suivi sont prévus pour mesurer les progrès en matière de développement durable à Montréal.

Bilans du Plan 2010-2015

Tous les deux ans, Montréal produira un bilan du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Ce bilan fera état des réalisations des services centraux, des administrations locales et des partenaires.

Deux types d'indicateurs seront notamment utilisés pour suivre l'évolution du travail accompli lors de la rédaction des bilans :

- Des indicateurs de suivi des actions présentant l'état d'avancement des actions. Ceux-ci seront développés d'ici 2012.
- Des indicateurs de résultat présentant l'évolution des résultats pour chacun des objectifs à atteindre, selon la disponibilité des données.

Indicateurs de l'état de l'environnement

Dans le cadre du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, il avait été convenu avec les partenaires d'assurer un suivi plus large de l'état de l'environnement à Montréal. Un troisième bilan des indicateurs de l'état de l'environnement pour la période 2007-2009 sera produit en 2010-2011 par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal.

Vers un rapport de développement durable

Il est prévu de bonifier les indicateurs de l'état de l'environnement et de tendre vers la production d'un rapport de développement durable. L'élaboration de ce rapport de développement durable fera partie des activités du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.



OUTILS DE MOBILISATION ET D'INFORMATION

Des outils ont été développés pour mobiliser le plus grand nombre de partenaires autour du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

- Le **site Internet du développement durable de Montréal**, qui contient plusieurs renseignements utiles à la mise en œuvre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
ville.montreal.qc.ca/developpementdurable.
- Le **Bulletin DOMINO**, qui relaie mensuellement les actualités reliées au développement durable et à la mise en œuvre du Plan 2010-2015.

- Le **Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise**, qui est animé conjointement par la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Ville de Montréal. Son rôle est de mobiliser les partenaires pour réaliser des actions du Plan 2010-2015 en organisant :
 - Des rencontres thématiques ou des webinaires pour sensibiliser la collectivité aux différents enjeux du Plan 2010-2015 et partager les expériences, les défis surmontés et les bons coups des partenaires.
 - Des ateliers pratiques pour soutenir la mise en œuvre des actions.
 - Un Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal pour souligner les initiatives inspirantes des partenaires.
 - Des activités et des outils de réseautage pour susciter les échanges entre les partenaires.

DEFI PARTENAIRE

Le défi lancé par Montréal aux organismes montréalais de tous les secteurs d'activité est de :

- S'ENGAGER À METTRE EN ŒUVRE AU MOINS DIX ACTIONS DU PLAN.
- PROMOUVOIR DES ACTIONS DU PLAN 2010-2015 AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES OU AUPRÈS DU PUBLIC LORSQUE CES ACTIONS SONT DIRECTEMENT RELIÉES À LEUR MISSION OU OFFRE DE SERVICE.
- INCITER AU MOINS UN DE LEURS COLLABORATEURS D'AFFAIRES À DEVENIR PARTENAIRE DU PLAN.

POUR VOUS ENGAGER À METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN, VISITEZ LE ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

